

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nos décharges se remplissent faute d'objectifs de recyclage pour certains produits de consommation et emballages, selon REP Canada

(Le 4 septembre 2014) – Les programmes de recyclage financés et gérés par l'industrie se multiplient partout au Canada. Pour certaines catégories de produits de consommation cependant, les taux de recyclage en fin de vie utile sont décevants parce que les gouvernements n'imposent pas d'objectifs. Comme le souligne un rapport publié aujourd'hui par Responsabilité élargie des producteurs Canada (REPC), c'est le cas par exemple pour les produits électroniques, les déchets ménagers dangereux, les emballages et les imprimés.

Le rapport indique que les gouvernements provinciaux ont adopté de nouvelles mesures législatives sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), exigeant que l'industrie se charge de récupérer ses produits et ses emballages en vue du recyclage une fois que les consommateurs n'en ont plus besoin. Souvent, toutefois, les lois sont dépourvues d'objectifs, ou elles prescrivent seulement des objectifs globaux de sorte qu'un faible taux de récupération de certains produits ou matériaux peut passer inaperçu en raison des meilleurs résultats d'autres matériaux.

« Par exemple, des programmes visant les emballages et les imprimés prévoient des objectifs de récupération en vue du recyclage de l'ordre de 60 % à 75 % pour l'ensemble des catégories, mais les résultats de produits et matériaux d'emballage particuliers varient largement, affirme le cofondateur de REPC Duncan Bury. Certains sont récupérés à plus de 90 %, et d'autres, à moins de 20 %. En conséquence, certaines industries ne sont pas tenues à des normes de récupération et n'ont peut-être pas la même motivation de récupérer leurs produits et emballages pour qu'ils soient recyclés que ce ne serait le cas si elles devaient respecter des objectifs de récupération propres à chaque catégorie de matériaux. »

Selon M. Bury, « des objectifs spécifiques pour des types de matériaux individuels, comme les imprimantes parmi les produits électroniques ou les contenants aseptiques – p. ex., les boîtes à boire – parmi les emballages, amèneraient l'industrie à raffiner ses politiques et plans de recyclage et à déployer davantage d'efforts pour écarter des ressources secondaires de nos sites d'enfouissement ».

Le [Rapport d'étape sur les progrès de la responsabilité élargie des producteurs \(REP\) en 2013](#) est le troisième bilan annuel des politiques, programmes et pratiques de REP adoptés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada. Les deux premières années, REPC a produit un bulletin décrivant les progrès réalisés par chaque administration et leur attribuant une note en les comparant à leur engagement à respecter le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs adopté par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. Dans le premier bulletin, publié en 2012, REPC a accordé la plus haute note à la Colombie-Britannique. En 2013, la Colombie-Britannique et le Québec figuraient *ex æquo* en première place.

Cette année, reconnaissant que l'élaboration de politiques et programmes de REP est un long processus, REPC a choisi de publier un rapport d'étape sur les progrès de chaque administration au Canada. Ce rapport se trouve dans le site Web de REPC, à www.eprcanada.ca. Le prochain bulletin complet, portant sur 2014, sera présenté à la Conférence sur la gestion responsable canadienne qui aura lieu à Banff en octobre 2015. Pour produire ses bulletins, comme les années passées, ou son rapport d'étape de cette année, REPC effectue un

sondage auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Pour les bulletins complets, un questionnaire détaillé est utilisé.

REP Canada évalue chaque administration selon ses réponses et lui accorde une note, signalant les meilleures pratiques d'élaboration et d'adoption de politiques et programmes de REP, dans trois catégories :

- **Engagement** – indicateurs de la mesure dans laquelle chaque gouvernement, en tant que membre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), donne suite à son engagement à adopter les principes de la REP conformément au Plan d'action pancanadien pour la REP du CCME, et élabore des politiques et des programmes de REP
- **Mise en œuvre** – exemples de la façon dont chaque gouvernement met en œuvre des politiques et des pratiques soutenant le rendement des producteurs
- **Reddition de comptes** – indicateurs de la mesure dans laquelle chaque gouvernement a mis en place des mécanismes pour mesurer le rendement des producteurs et en faire rapport

Dans le sondage de 2012, REP Canada a adopté le principe d'une pondération évolutive des catégories pour la notation. Il s'agissait de reconnaître l'importante évolution de la REP au Canada, depuis la gérance des produits jusqu'à la REP partielle, puis la REP intégrale. Dans les programmes de gérance des produits, les gouvernements élaborent les programmes, les gèrent et en paient les frais; les producteurs n'assument tout au plus qu'une partie des coûts. Dans la REP intégrale, les producteurs élaborent des programmes visant les produits en fin de vie utile et les emballages, en assurent la gestion et les financent.

Le rapport d'étape de 2013 est la troisième des cinq évaluations annuelles que REP réalisera et publiera.

Dans les deux bulletins annuels suivants, les gouvernements progressant dans l'élaboration de programmes de REP, la dimension de l'engagement vaudra moins de points tandis que la mise en œuvre et la reddition de comptes en vaudront davantage.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) définit la responsabilité élargie des producteurs comme un instrument de politique qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation, allégeant le fardeau des municipalités et des autorités régionales de gestion des déchets. Il encourage aussi les producteurs à intégrer des considérations environnementales dans la conception de leurs produits. Le [Rapport d'étape sur le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs](#) que le CCME a publié en août 2014 indique que depuis l'adoption du Plan d'action, « neuf provinces sur dix ont instauré des programmes ou des exigences réglementaires de REP, et le nombre de catégories de produits assujetties à des programmes ou exigences réglementaires de REP déjà en vigueur ou sur le point de le devenir a presque triplé ».

REP Canada est une association sans but lucratif qui a été constituée en 2011 par sept personnes partageant une vision et travaillant à des programmes et politiques de REP depuis leurs débuts au pays dans les années 1990. REP Canada entend aider à assurer l'essor et l'amélioration des politiques, programmes et pratiques de REP au Canada. Des renseignements supplémentaires sur REP Canada se trouvent dans son site Web, www.eprcanada.ca.

-30-

Contact Duncan Bury to obtain this press release in English.

Renseignements :

Duncan Bury
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 613-729-0499
Cell. : 613-406-8262
duncan@duncanburyconsulting.ca

Geoff Love
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 519-305-0984
Cell. : 647-248-2500
loveenvironment@rogers.com